Agence de contrôle et d'expertises du bâtiment

Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : **36727**
Date du repérage : 17/03/2026

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Somme**
Adresse : **Caserne GARIN**
107 rue d'Elbeuf
N° engagement :
Commune : **80000 AMIENS**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Non communiqué
Année de construction : non communiqué >1949

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
SGAMI DI
130 rue de Rivoli
59000 LILLE

Propriétaire :
SGAMI DI
130 rue de Rivoli
59000 LILLE

Le Diagnostic suivant concerne

X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux *N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP*

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	**VAILLANT Odile**
N° de certificat de certification	**CPDI7754 le 12/04/2023**
Nom de l'organisme de certification	**I.Cert**
Organisme d'assurance professionnelle	**ALLIANZ**
N° de contrat d'assurance	**60441039**
Date de validité :	**31/12/2026**

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par VAILLANT Odile le 17/03/2026.



Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	**NITON**
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	**NITON XlpS / 6107**
Nature du radionucléide	**Cd-109**
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	**11/03/2025** **370 Mbq 11/03/2028**

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenante
cercle mixte	**Réhabilitation : Voir programme travaux**	**Non communiquée**

1. Rappel des références règlementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- Norme NF X 46 035 juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	**NITON**	
Modèle de l'appareil	**NITON XlpS**	
N° de série de l'appareil	**6107**	
Nature du radionucléide	**Cd-109**	
Date du dernier chargement de la source	**11/03/2025**	Activité à cette date et durée de vie : **370 Mbq 11/03/2028**
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	**N° T600332**	Nom du titulaire/signataire **Malik HEBRI**
	Date d'autorisation/de déclaration **22/09/2023**	Date de fin de validité (si applicable) **20/09/2028**
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	**Malik HEBRI**	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	**HEBRI Malik**	

Étalon : NITON ; SRM2575; 0.31 mg/cm² +/- 0.02 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	17/03/2026	0,31 (+/- 0,02)
Etalonnage sortie	616	17/03/2026	0,31 (+/- 0,02)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	**Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**

Liste des locaux visités

R-2 - Extérieur,
R-2 - Zone couverte,
R-2 - Entrée,
R-2 - Escalier extérieur,
R-2 - Armurerie 1,
R-2 - Soute 1 (armurerie),
R-2 - Soute 2 (Armurerie),
R-2 - Armurerie 2,
R-2 - Salle de reunion,
R-2 - Sanitaires,
R-2 - Armement,
R-2 - Magasin 1,
R-2 - Magasin 2,
R-1 - Plateforme devant monte charge,
R-1 - Dégagement cuisine,
R-1 - Lingerie,
R-1 - Dégagement reserve,
R-1 - Bureau,
R-1 - Réserve Epicerie,
R-1 - Vestiaire hommes,
R-1 - Local Ménage Entretien,
R-1 - Couloir cuisine,
R-1 - Dégagement 3,
R-1 - Dégagement 4,
R-1 - Chambre froide 1,
R-1 - Chambre froide 2,
R-1 - Chambre froide 3,
R-1 - Plonge 1,
R-1 - Plonge 2,
R-1 - Cuisine,
R-1 - Dégagement 2,
R-1 - Sas distribution,
R-1 - Escalier,
R-1 - Réserve boissons,
R-1 - Local chambres froides,
R-1 - Dégagement sur escaliers,
R-1 - Local électrique,
R-1 - Local poubelles,
R-1 - WC1,
R-1 - Lavabo,
R-1 - Rangement sous escaliers,
R-1 - Couloir cuisine 2,
R-1 - Hall,
R-1 - Self,
R-1 - Salle de restaurant,
R-1 - Terrasse,
R-1 - Véranda,
R-1 - Bar,
R-1 - Réserve Bar,
R-1 - Wc Public,
R-2 - Façades extérieures,
R-2 - Ciblerie,
Rez de chaussée - Hall d'entrée,
Rez de chaussée - Salle de réception,
Rez de chaussée - Salle de réception 2,
Rez de chaussée - Circulation,
Rez de chaussée - Palier escalier rond,
R-1 - Vestiaire femme,
R-1 - Entrée cuisine,
R-1 - Legumerie,
R-2 - Local remise

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Localisation	Parties du local	Raison
R-2 - Entrée (non concernés par les travaux)	Localisation non mesurée	non concernés par les travaux
R-2 - Armurerie 2 (non concernés par les travaux)	Localisation non mesurée	non concernés par les travaux
R-2 - Salle de reunion (non concernés par les travaux)	Localisation non mesurée	non concernés par les travaux
R-2 - Sanitaires (non concernés par les travaux)	Localisation non mesurée	non concernés par les travaux
R-2 - Armement (non concernés par les travaux)	Localisation non mesurée	non concernés par les travaux

Localisation	Parties du local	Raison
R-2 - Magasin 1 (non concernés par les travaux)	Localisation non mesurée	non concernés par les travaux
R-2 - Magasin 2 (non concernés par les travaux)	Localisation non mesurée	non concernés par les travaux
R-1 - Chambre froide 1 (Inaccessible)	Localisation non mesurée	Inaccessible
R-1 - Chambre froide 2 (Inaccessible)	Localisation non mesurée	Inaccessible
R-1 - Chambre froide 3 (Inaccessible)	Localisation non mesurée	Inaccessible
R-1 - Terrasse (non concerné par les travaux)	Localisation non mesurée	non concerné par les travaux
R-1 - Réserve Bar (non concerné par les travaux)	Localisation non mesurée	non concerné par les travaux
Rez de chaussée - Salle de réception (non concerné par les travaux)	Localisation non mesurée	non concerné par les travaux

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, …).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

R-1 - Local poubelles

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
2		Sol (mesure 1)	Béton	revêtement plastique (lino)	0,02	
3		Sol (mesure 2)			0,06	
4		Plinthes (mesure 1)	Bois	Peinture	0,06	
5		Plinthes (mesure 2)			0,07	
6	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,09	
7		Mur (partie haute)			0,06	
8	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,07	
9		Mur (partie haute)			0,02	
10	C	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,07	
11		Mur (partie haute)			0,09	
12	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,09	
13		Mur (partie haute)			0,09	
14		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,04	
15		Plafond (mesure 2)			0,01	
16		Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,01	
17		Porte (P1) (partie haute)			0,05	
18		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,04	
19		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,04	
-		Sol (S2) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement

-		Plinthes (P2) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
226	A	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,03	
227		Mur (partie haute)			0,08	
-	B	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
228		Plafond (P2) (mesure 1)	ciment	peinture	0,03	
229		Plafond (P2) (mesure 2)			0,01	
230		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	peinture	0,05	
231		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,06	
Nombre d'unités de diagnostic : 17						

R-1 - Entrée cuisine

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
20	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,05	
21		Mur (partie haute)			0,08	
22	B	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,02	
23		Mur (partie haute)			0,05	
24	C	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,03	
25		Mur (partie haute)			0	
26	D	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,01	
27		Mur (partie haute)			0,05	
28		Plafond (mesure 1)	Ciment	Peinture	0,02	
29		Plafond (mesure 2)			0,05	
-		Porte intérieure (P1) (Non mesurée)	Récente			Absence de revêtement
-		Huisserie Porte intérieure (P1) (Non mesurée)	Récente			Absence de revêtement
-		Porte extérieure (P1) (Non mesurée)	Récente			Absence de revêtement
-		Huisserie Porte extérieure (P1) (Non mesurée)	Récente			Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 10						

R-1 - Bureau

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
30		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0,04	

31		Plinthes (mesure 2)			0	
32	A	Mur (partie basse)	béton	toile de verre peinte	0,02	
33		Mur (partie haute)			0,02	
34	B	Mur (partie basse)	béton	toile de verre peinte	0,02	
35		Mur (partie haute)			0,08	
36	C	Mur (partie basse)	béton	toile de verre peinte	0,05	
37		Mur (partie haute)			0,09	
38	D	Mur (partie basse)	béton	toile de verre peinte	0,07	
39		Mur (partie haute)			0,02	
40		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0,07	
41		Plafond (mesure 2)			0,09	
42		Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,04	
43		Porte (P1) (partie haute)			0,02	
44		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0	
45		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,06	
46		Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,02	
47		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,01	
48		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,05	
49		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,01	
50		Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,08	
51		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,04	
52		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,08	
53		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,07	
54		Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,01	
55		Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,09	

56		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,06	
57		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,09	
58		Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0	
59		Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,09	
60		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,09	
61		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,05	
Nombre d'unités de diagnostic : 16						

R-1 - Réserve Epicerie

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
62		Sol (mesure 1)	béton	Dalles plastiques	0	
63		Sol (mesure 2)			0,02	
64		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0,01	
65		Plinthes (mesure 2)			0,07	
66	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Papier peint	0	
67		Mur (partie haute)			0,05	
68	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Papier peint	0,03	
69		Mur (partie haute)			0,03	
-	C	Mur (Non mesurée)	Plâtre	papier peint et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	Plâtre	papier peint et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	E	Mur (Non mesurée)	Plâtre	papier peint et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur (Non mesurée)	Plâtre	papier peint et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	G	Mur (Non mesurée)	Plâtre	papier peint et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	H	Mur (Non mesurée)	Plâtre	papier peint et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	I	Mur (Non mesurée)	Plâtre	papier peint et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	J	Mur (Non mesurée)	Plâtre	papier peint et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	K	Mur (Non mesurée)	Plâtre	papier peint et faïence		Partie non visée par la règlementation
70	L	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,01	
71		Mur (partie haute)			0	
72	M	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,08	
73		Mur (partie haute)			0,08	
74	N	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,08	

75		Mur (partie haute)			0,09	
76	O	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,01	
77		Mur (partie haute)			0,02	
78	P	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0	
79		Mur (partie haute)			0,09	
80	Q	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,04	
81		Mur (partie haute)			0	
82		Sol (S2) (mesure 1)	béton	revêtement plastique (lino)	0	
83		Sol (S2) (mesure 2)			0,09	
Nombre d'unités de diagnostic : 20						

R-1 - Dégagement reserve

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
84		Sol (S1) (mesure 1)	béton	revêtement plastique (lino)	0	
85		Sol (S1) (mesure 2)			0,01	
86		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0,01	
87		Plinthes (mesure 2)			0,08	
88	A	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,05	
89		Mur (partie haute)			0,08	
90	B	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,02	
91		Mur (partie haute)			0,04	
92	C	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,08	
93		Mur (partie haute)			0,08	
94	D	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,01	
95		Mur (partie haute)			0	
96		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0,02	
97		Plafond (mesure 2)			0,06	
98		Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0,04	
99		Porte (P1) (partie haute)			0,05	
100		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0,04	
101		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,01	
102		Huisserie Porte (P2) (partie basse)	bois	Peinture	0,07	
103		Huisserie Porte (P2) (partie haute)			0,08	
Nombre d'unités de diagnostic : 10						

R-1 - Vestiaire hommes

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
104		Plinthes (mesure 1)	Bois	Peinture	0,01	
105		Plinthes (mesure 2)			0,06	
106	A	Mur (partie basse)	plâtre	crépi	0,09	
107		Mur (partie haute)			0,07	
108	B	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,07	
109		Mur (partie haute)			0,06	
110	C	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,01	
111		Mur (partie haute)			0,07	
112	D	Mur (partie basse)	plâtre	crépi	0,09	
113		Mur (partie haute)			0	
-	D	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	E	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
114	G	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,08	
115		Mur (partie haute)			0,01	
116	H	Mur (partie basse)	plâtre	crépi	0,07	
117		Mur (partie haute)			0,08	
118	I	Mur (partie basse)	plâtre	crépi	0,05	
119		Mur (partie haute)			0,08	
120	J	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,06	
121		Mur (partie haute)			0,03	
122	K	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,07	
123		Mur (partie haute)			0,02	
124	L	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,05	
125		Mur (partie haute)			0,03	
126	M	Mur (partie basse)	plâtre	crépi	0,08	
127		Mur (partie haute)			0	
128	N	Mur (partie basse)	plâtre	crépi	0,03	
129		Mur (partie haute)			0,07	
130		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0,03	
131		Plafond (mesure 2)			0	

132		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0,09	
133		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,03	
Nombre d'unités de diagnostic : 19						

R-1 - Local Ménage Entretien

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	Béton	Brut		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	Parpaing			Absence de revêtement
-	C	Mur (Non mesurée)	Parpaing			Absence de revêtement
-	D	Mur (Non mesurée)	Béton	Brut		Partie non visée par la règlementation
-		Plafond (Non mesurée)	ciment			Absence de revêtement
134		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	peinture	0,07	
135		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,06	
Nombre d'unités de diagnostic : 7						

R-1 - Plateforme devant monte charge

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage et béton			Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 1						

R-1 - Dégagement 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
136		Sol (mesure 1)	Béton	peinture	0,09	
137		Sol (mesure 2)			0,01	
138	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0	
139		Mur (partie haute)			0,09	
140	B	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,02	
141		Mur (partie haute)			0,05	
142	C	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,02	
143		Mur (partie haute)			0,03	
144	D	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,05	
145		Mur (partie haute)			0,02	
146		Plafond (mesure 1)	ciment	Peinture	0,07	
147		Plafond (mesure 2)			0,08	
148		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	peinture	0	

149		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,06	
Nombre d'unités de diagnostic : 7						

R-1 - Local chambres froides

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	béton			Absence de revêtement
150	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,09	
151		Mur (partie haute)			0,08	
152	B	Mur (partie basse)	parpaings	Peinture	0,05	
153		Mur (partie haute)			0,09	
154	C	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,04	
155		Mur (partie haute)			0,08	
156	D	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,09	
157		Mur (partie haute)			0,04	
158	E	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,02	
159		Mur (partie haute)			0,03	
160	F	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,09	
161		Mur (partie haute)			0,09	
162	G	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,07	
163		Mur (partie haute)			0,01	
164	H	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,02	
165		Mur (partie haute)			0,04	
166	I	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,05	
167		Mur (partie haute)			0,05	
168	J	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,03	
169		Mur (partie haute)			0	
170		Plafond (mesure 1)	ciment	Peinture	0,07	
171		Plafond (mesure 2)			0,01	
172		Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,07	
173		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,07	
174		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,03	
175		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0	

176		Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,03	
177		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,06	
178		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,05	
179		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,03	
180		Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Métal	Peinture	0,09	
181		Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,06	
182		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Métal	Peinture	0,06	
183		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,09	
184		Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Métal	Peinture	0,05	
185		Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,03	
186		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Métal	Peinture	0,08	
187		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,02	
188		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	peinture	0,05	
189		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,05	
190	K	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,05	
191		Mur (partie haute)			0,02	
192	L	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0	
193		Mur (partie haute)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 23						

R-1 - Dégagement sur escaliers

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	béton			Absence de revêtement
194	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0	
195		Mur (partie haute)			0,09	
196	B	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,03	

197		Mur (partie haute)			0,06	
198	C	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,05	
199		Mur (partie haute)			0,06	
200	D	Mur (partie basse)	parpaings	Peinture	0,02	
201		Mur (partie haute)			0,04	
202		Plafond (mesure 1)	ciment	Peinture	0,02	
203		Plafond (mesure 2)			0,04	
204		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	peinture	0,04	
205		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,03	
Nombre d'unités de diagnostic : 7						

R-1 - Couloir cuisine

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	E	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
206		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0	
207		Plafond (mesure 2)			0,06	
208		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	peinture	0,04	
209		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,02	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R-1 - Lingerie

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
210		Sol (mesure 1)	Béton	revêtement plastique (lino)	0,06	
211		Sol (mesure 2)			0,07	
212		Plinthes (mesure 1)	Bois	Peinture	0	
213		Plinthes (mesure 2)			0,02	
214	A	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,09	
215		Mur (partie haute)			0,03	
216	B	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,06	

217		Mur (partie haute)			0,02	
218	C	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,05	
219		Mur (partie haute)			0,01	
220	D	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,04	
221		Mur (partie haute)			0,04	
222		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0,07	
223		Plafond (mesure 2)			0,08	
224		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	peinture	0,08	
225		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,1	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

R-1 - Local électrique

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (S1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (P1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
232	A	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,08	
233		Mur (partie haute)			0,06	
234	B	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,05	
235		Mur (partie haute)			0,05	
236	C	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,09	
237		Mur (partie haute)			0,09	
238	D	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,01	
239		Mur (partie haute)			0,04	
240		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture	0,04	
241		Plafond (P1) (mesure 2)			0,05	
242		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	peinture	0,1	
243		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

R-1 - WC1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (S1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (P1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation

-	C	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
244		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture	0,02	
245		Plafond (P1) (mesure 2)			0,04	
246		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	peinture	0,06	
247		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,01	
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Métal			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Métal			Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Métal			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Métal			Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 12						

R-1 - Lavabo

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (S1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (P1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
248		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture	0,05	
249		Plafond (P1) (mesure 2)			0,03	
250		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	peinture	0	
251		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

R-1 - Rangement sous escaliers

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
252		Sol (S1) (mesure 1)	Béton	revêtement plastique (lino)	0,03	
253		Sol (S1) (mesure 2)			0,05	
254	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,05	
255		Mur (partie haute)			0,09	

256	B	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,08	
257		Mur (partie haute)			0,04	
258	C	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,02	
259		Mur (partie haute)			0,01	
260		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture	0,09	
261		Plafond (P1) (mesure 2)			0	
262		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	peinture	0,04	
263		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

R-1 - Escalier

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (S1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (P1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
264	A	Mur (partie basse)	Béton	Crepi	0,07	
265		Mur (partie haute)			0,03	
266	B	Mur (partie basse)	Béton	Crepi	0,02	
267		Mur (partie haute)			0,1	
268	C	Mur (partie basse)	Béton	Crepi	0,07	
269		Mur (partie haute)			0,04	
270	D	Mur (partie basse)	Béton	Crepi	0,09	
271		Mur (partie haute)			0,07	
272	E	Mur (partie basse)	Béton	Crepi	0,03	
273		Mur (partie haute)			0,04	
274		Faux Limon (mesure 1)	Béton	Peinture	0	
275		Faux Limon (mesure 2)			0,01	
276		Crémaillère (mesure 1)	Béton	Peinture	0,06	
277		Crémaillère (mesure 2)			0,01	
278		Marches (mesure 1)	Béton /lino	Peinture	0,06	
279		Marches (mesure 2)	Béton/lino	Peinture	0,09	
280		Contremarches (mesure 1)	Béton	Peinture	0,05	
281		Contremarches (mesure 2)			0,03	
282		Garde corps (mesure 1)	Métal	peinture	0	
283		Garde corps (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 13						

R-1 - Self

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (S1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (P1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
284	A	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,01	
285		Mur (partie haute)			0,03	
286	B	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,06	
287		Mur (partie haute)			0,08	
288	C	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,02	
289		Mur (partie haute)			0,04	
290	D	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,07	
291		Mur (partie haute)			0,03	
292		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	crépi	0,03	
293		Plafond (P1) (mesure 2)			0,07	
294		Poteau (mesure 1)	Platre	toile de verre peinte	0,09	
295		Poteau (mesure 2)			0,09	
296		Poteau (P2) (mesure 1)	Platre	toile de verre peinte	0,04	
297		Poteau (P2) (mesure 2)			0,02	
298		Poteau (P3) (mesure 1)	Platre	toile de verre peinte	0,07	
299		Poteau (P3) (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 10						

R-1 - Salle de restaurant

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (P1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
300	A	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,07	
301		Mur (partie haute)			0,02	
302	B	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0	
303		Mur (partie haute)			0,08	
304	C	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,04	
305		Mur (partie haute)			0,09	
306	D	Mur (partie basse)	plâtre	toile de verre peinte	0,01	
307		Mur (partie haute)			0,04	
-		Plafond (P1) (Non mesurée)	Dalles faux plafond			Absence de revêtement

308		Poteau (P1) (mesure 1)	Platre	toile de verre peinte	0,02	
309		Poteau (P1) (mesure 2)			0,03	
310		Poteau (P2) (mesure 1)	Platre	toile de verre peinte	0,09	
311		Poteau (P2) (mesure 2)			0,07	
312		Poteau (P3) (mesure 1)	Platre	toile de verre peinte	0,09	
313		Poteau (P3) (mesure 2)			0,03	
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure (F2) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F2) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure (F3) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F3) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Huisserie Porte (P1) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 23						

R-1 - Hall

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (P1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
314	A	Mur (partie basse)	Béton	Crepi	0,03	

315		Mur (partie haute)			0	
316	B	Mur (partie basse)	Béton	Crepi	0,05	
317		Mur (partie haute)			0,03	
318	C	Mur (partie basse)	Béton	Crepi/lambris bois	0,03	
319		Mur (partie haute)			0,05	
-	C	Mur (Non mesurée)	Parement briquettes			Absence de revêtement
-	D	Mur (Non mesurée)	Parement briquettes			Absence de revêtement
320	D	Mur (partie basse)	Plâtre	crépi	0,08	
321		Mur (partie haute)			0,03	
322		Plafond (P1) (mesure 1)	Plâtre	crépi	0,02	
323		Plafond (P1) (mesure 2)			0,05	
-		Huisserie Porte (P1) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Huisserie Porte (P2) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
324		Faux Limon (mesure 1)	béton	peinture	0,07	
325		Faux Limon (mesure 2)			0,09	
326		Crémaillère (mesure 1)	béton	peinture	0,03	
327		Crémaillère (mesure 2)			0,02	
328		Balustre (partie basse)	Métal	Peinture	0,08	
329		Balustre (partie haute)			0,03	
330		Main courante (mesure 1)	Métal	Peinture	0	
331		Main courante (mesure 2)			0,09	
332		Garde corps (mesure 1)	Métal	peinture	0,02	
333		Garde corps (mesure 2)			0,08	
-		Marches (Non mesurée)	Marbre			Absence de revêtement
-		Contremarches (Non mesurée)	Marbre			Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 18						

R-1 - Bar

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (P1) (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
334	F	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,03	
335		Mur (partie haute)			0	
336	A	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,06	

337		Mur (partie haute)			0	
338	A	Mur (partie basse)	plâtre	Papier peint	0,08	
339		Mur (partie haute)			0,03	
340	B	Mur (partie basse)	plâtre	Papier peint	0,06	
341		Mur (partie haute)			0,08	
342	C	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,08	
343		Mur (partie haute)			0,02	
344	D	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,05	
345		Mur (partie haute)			0,02	
346		Plafond (P2) (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,04	
347		Plafond (P2) (mesure 2)			0,09	
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure (F2) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F2) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
348		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,05	
349		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0	
350		Huisserie Porte (P2) (partie basse)	Métal	Peinture	0,1	
351		Huisserie Porte (P2) (partie haute)			0,08	
Nombre d'unités de diagnostic : 19						

R-1 - Couloir cuisine 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement

-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	plâtre	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
352		Plafond (P1) (mesure 1)	Plâtre	peinture	0,01	
353		Plafond (P1) (mesure 2)			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 7						

R-2 - Armurerie 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	Béton	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	Béton	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	Béton	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	Béton	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	E	Mur (Non mesurée)	Béton	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur (Non mesurée)	Béton	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-	G	Mur (Non mesurée)	Béton	peinture et faïence		Partie non visée par la règlementation
-		Plafond (P1) (Non mesurée)	Ciment			Absence de revêtement
354		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,08	
355		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 10						

R-1 - Véranda

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
356		Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Métal	Peinture	0,01	
357		Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,09	
358		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Métal	Peinture	0,03	
359		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,04	

360		Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Métal	Peinture	0	
361		Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,02	
362		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Métal	Peinture	0,08	
363		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,03	
364		Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,08	
365		Porte (P1) (partie haute)			0,06	
366		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,03	
367		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,01	
-		Plafond (Non mesurée)	Aluminium/vitrage			Absence de revêtement
368	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Papier peint	0,04	
369		Mur (partie haute)			0	
370	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Papier peint	0,05	
371		Mur (partie haute)			0,03	
Nombre d'unités de diagnostic : 11						

R-1 - Wc Public

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
372	A	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,09	
373		Mur (partie haute)			0,1	
374	B	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,07	
375		Mur (partie haute)			0,06	
376	C	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,06	
377		Mur (partie haute)			0,02	
378	D	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,08	
379		Mur (partie haute)			0,08	
380	E	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,07	
381		Mur (partie haute)			0,02	
382	F	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,06	
383		Mur (partie haute)			0,05	
384	G	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,01	
385		Mur (partie haute)			0,03	

386	H	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,09	
387		Mur (partie haute)			0,03	
388	I	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,07	
389		Mur (partie haute)			0,09	
390	J	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,06	
391		Mur (partie haute)			0,08	
392	K	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,09	
393		Mur (partie haute)			0,06	
394	L	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,07	
395		Mur (partie haute)			0,01	
396	M	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,02	
397		Mur (partie haute)			0	
398	N	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,02	
399		Mur (partie haute)			0,05	
400	O	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,06	
401		Mur (partie haute)			0,09	
402	P	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,02	
403		Mur (partie haute)			0,09	
404	Q	Mur (partie basse)	Plâtre	toile de verre peinte	0,07	
405		Mur (partie haute)			0,02	
406	R	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0	
407		Mur (partie haute)			0,02	
408	S	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,01	
409		Mur (partie haute)			0,01	
410	T	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,03	
411		Mur (partie haute)			0,01	
412	U	Mur (partie basse)	Béton	toile de verre peinte	0,04	
413		Mur (partie haute)			0,03	
-	A	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	E	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation

-	G	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	H	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	I	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	J	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	K	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	L	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	M	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	N	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	O	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	P	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	Q	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	R	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	S	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	T	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	U	Mur (Non mesurée)	-	faïence		Partie non visée par la règlementation
414		Plafond (mesure 1)	Ciment	Peinture	0,07	
415		Plafond (mesure 2)			0,01	
416		Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,05	
417		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,06	
418		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,02	
419		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,09	
420		Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,01	
421		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,05	
422		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,04	
423		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,04	
424		Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,05	
425		Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,09	

426		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,01	
427		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,02	
428		Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,01	
429		Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,08	
430		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,03	
431		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,07	
432		Fenêtre intérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,07	
433		Fenêtre intérieure (F3) (partie haute)			0,08	
434		Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,03	
435		Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (partie haute)			0,01	
436		Fenêtre extérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,03	
437		Fenêtre extérieure (F3) (partie haute)			0,07	
438		Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,03	
439		Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (partie haute)			0,03	
440		Fenêtre intérieure (F4) (partie basse)	Bois	Peinture	0,06	
441		Fenêtre intérieure (F4) (partie haute)			0,03	
442		Huisserie Fenêtre intérieure (F4) (partie basse)	Bois	Peinture	0,05	
443		Huisserie Fenêtre intérieure (F4) (partie haute)			0,06	
444		Fenêtre extérieure (F4) (partie basse)	Bois	Peinture	0,04	
445		Fenêtre extérieure (F4) (partie haute)			0,02	

446		Huisserie Fenêtre extérieure (F4) (partie basse)	Bois	Peinture	0,04	
447		Huisserie Fenêtre extérieure (F4) (partie haute)			0,01	
448		Fenêtre intérieure (F5) (partie basse)	Bois	Peinture	0	
449		Fenêtre intérieure (F5) (partie haute)			0,01	
450		Huisserie Fenêtre intérieure (F5) (partie basse)	Bois	Peinture	0,07	
451		Huisserie Fenêtre intérieure (F5) (partie haute)			0,04	
452		Fenêtre extérieure (F5) (partie basse)	Bois	Peinture	0,06	
453		Fenêtre extérieure (F5) (partie haute)			0	
454		Huisserie Fenêtre extérieure (F5) (partie basse)	Bois	Peinture	0,09	
455		Huisserie Fenêtre extérieure (F5) (partie haute)			0,09	
456		Fenêtre intérieure (F6) (partie basse)	Bois	Peinture	0,07	
457		Fenêtre intérieure (F6) (partie haute)			0,04	
458		Huisserie Fenêtre intérieure (F6) (partie basse)	Bois	Peinture	0,06	
459		Huisserie Fenêtre intérieure (F6) (partie haute)			0,07	
460		Fenêtre extérieure (F6) (partie basse)	Bois	Peinture	0,06	
461		Fenêtre extérieure (F6) (partie haute)			0,04	
462		Huisserie Fenêtre extérieure (F6) (partie basse)	Bois	Peinture	0,06	
463		Huisserie Fenêtre extérieure (F6) (partie haute)			0	
464		Fenêtre intérieure (F7) (partie basse)	Bois	Peinture	0,04	
465		Fenêtre intérieure (F7) (partie haute)			0,04	

466		Huisserie Fenêtre intérieure (F7) (partie basse)	Bois	Peinture	0	
467		Huisserie Fenêtre intérieure (F7) (partie haute)			0,07	
468		Fenêtre extérieure (F7) (partie basse)	Bois	Peinture	0	
469		Fenêtre extérieure (F7) (partie haute)			0,04	
470		Huisserie Fenêtre extérieure (F7) (partie basse)	Bois	Peinture	0,03	
471		Huisserie Fenêtre extérieure (F7) (partie haute)			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 72						

R-1 - Vestiaire femme

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
472	A	Mur supérieur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,08	
473		Mur supérieur (partie haute)			0,09	
474	B	Mur supérieur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,09	
475		Mur supérieur (partie haute)			0,06	
476	C	Mur supérieur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,08	
477		Mur supérieur (partie haute)			0,09	
478	D	Mur supérieur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,02	
479		Mur supérieur (partie haute)			0,07	
480		Plafond (mesure 1)	Ciment	Peinture	0,04	
481		Plafond (mesure 2)			0,01	
482		Plafond (P2) (mesure 1)	Ciment	Peinture	0,01	
483		Plafond (P2) (mesure 2)			0,01	
-		Conduit ventilation (Non mesurée)	Fibres ciment			Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R-1 - Dégagement 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
484	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,05	

485		Mur (partie haute)			0,08	
486	B	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0	
487		Mur (partie haute)			0,08	
488	C	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,02	
489		Mur (partie haute)			0,07	
490		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	Peinture	0,08	
491		Plafond (P1) (mesure 2)			0,04	
492		Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,02	
493		Porte (P1) (partie haute)			0,07	
494		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,01	
495		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,01	
496		Porte (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,05	
497		Porte (P2) (partie haute)			0,03	
498		Huisserie Porte (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,01	
499		Huisserie Porte (P2) (partie haute)			0,03	
500		Balustre (partie basse)	Métal	Peinture	0	
501		Balustre (partie haute)			0,09	
502		Main courante (mesure 1)	Métal	Peinture	0,1	
503		Main courante (mesure 2)			0,05	
Nombre d'unités de diagnostic : 11						

R-1 - Plonge 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
504		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture	0,05	
505		Plafond (P1) (mesure 2)			0	
506		Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0,04	
507		Porte (P1) (partie haute)			0,06	

508		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0,07	
509		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,06	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R-1 - Plonge 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
510		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture	0,05	
511		Plafond (P1) (mesure 2)			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 7						

R-1 - Cuisine

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	E	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	G	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	H	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
512		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture	0,07	
513		Plafond (P1) (mesure 2)			0,09	
Nombre d'unités de diagnostic : 11						

R-1 - Sas distribution

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation

-	B	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	E	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	G	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	H	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	I	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	J	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
514		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture	0,07	
515		Plafond (P1) (mesure 2)			0,04	
-		Porte (P1) (Non mesurée)	bois	Revêtement recent		Partie non visée par la règlementation
-		Huisserie Porte (P1) (Non mesurée)	bois	Revêtement recent		Partie non visée par la règlementation
Nombre d'unités de diagnostic : 15						

R-1 - Dégagement cuisine

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	G	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	H	Mur (Non mesurée)	plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
516		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture	0,06	
517		Plafond (P1) (mesure 2)			0,01	
518		Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0,05	
519		Porte (P1) (partie haute)			0,07	
520		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0,01	
521		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,1	
522	E	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,05	
523		Mur (partie haute)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 10						

R-1 - Legumerie

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux

-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
524	B	Mur (partie basse)	plâtre	faïence	0,05	
525		Mur (partie haute)			0,09	
526	C	Mur (partie basse)	plâtre	faïence	0,08	
527		Mur (partie haute)			0,06	
528	D	Mur (partie basse)	plâtre	faïence	0,02	
529		Mur (partie haute)			0,04	
530	E	Mur (partie basse)	plâtre	faïence	0,08	
531		Mur (partie haute)			0,02	
532	F	Mur (partie basse)	plâtre	faïence	0	
533		Mur (partie haute)			0,07	
534		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture	0,02	
535		Plafond (P1) (mesure 2)			0,07	
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	PVC			Absence de revêtement
536	A	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,06	
537		Mur (partie haute)			0,05	
Nombre d'unités de diagnostic : 13						

Rez de chaussée - Hall d'entrée

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
538	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture crépi jaune	0,04	
539		Mur (partie haute)			0,03	
540	B	Mur (partie basse)	Béton	Peinture crépi jaune	0,04	
541		Mur (partie haute)			0,01	
542	C	Mur (partie basse)	Béton	Peinture crépi jaune	0,09	
543		Mur (partie haute)			0	
544		Plafond (P1) (mesure 1)	ciment	peinture crépi blanc	0,02	

545		Plafond (P1) (mesure 2)			0	
-		Porte (P1) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
-		Huisserie Porte (P1) (Non mesurée)	Alu			Absence de revêtement
546		Garde corps (mesure 1)	Métal	peinture	0,01	
547		Garde corps (mesure 2)			0,06	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R-2 - Zone couverte

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton			Absence de revêtement
548		Plafond (mesure 1)	Ciment	Peinture	0,04	
549		Plafond (mesure 2)			0,02	
550	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,03	
551		Mur (partie haute)			0,02	
Nombre d'unités de diagnostic : 3						

R-2 - Escalier extérieur

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Marches (Non mesurée)	Béton			Absence de revêtement
-		Contremarches (Non mesurée)	Béton			Absence de revêtement
552		Balustre (partie basse)	Métal	Peinture	0,05	
553		Balustre (partie haute)			0,01	
554		Main courante (mesure 1)	Métal	Peinture	0,08	
555		Main courante (mesure 2)			0,03	
Nombre d'unités de diagnostic : 4						

R-2 - Local remise

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	béton			Absence de revêtement
556	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,02	
557		Mur (partie haute)			0,03	
558	B	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,06	
559		Mur (partie haute)			0,08	
560	C	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,08	
561		Mur (partie haute)			0,09	
562	D	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,09	
563		Mur (partie haute)			0,01	
564		Plafond (mesure 1)	ciment	Peinture	0	

565		Plafond (mesure 2)			0,08	
566		Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,04	
567		Porte (P1) (partie haute)			0,08	
568		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,07	
569		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,05	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

Rez de chaussée - Palier escalier rond

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
570		Mur (partie basse)	béton	Peinture	0,08	
571		Mur (partie haute)			0,02	
572		Plafond (mesure 1)	ciment	Peinture	0,03	
573		Plafond (mesure 2)			0,09	
574		Faux Limon (mesure 1)	Béton	Peinture	0,05	
575		Faux Limon (mesure 2)			0,08	
576		Crémaillère (mesure 1)	Béton	Peinture	0,05	
577		Crémaillère (mesure 2)			0,07	
578		Marches (mesure 1)	Béton	Peinture	0,08	
579		Marches (mesure 2)			0,07	
-		Contremarches (Non mesurée)	Béton	Peinture		Partie non visée par la règlementation
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

R-2 - Armement

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Plafond (Non mesurée)	ciment			Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 1						

R-2 - Magasin 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Plafond (Non mesurée)	ciment			Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 1						

R-2 - Magasin 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Plafond (Non mesurée)	ciment			Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 1						

R-1 - Réserve boissons

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	béton			Absence de revêtement

-	A	Mur (Non mesurée)	béton			Absence de revêtement
-	B	Mur (Non mesurée)	béton			Absence de revêtement
-	C	Mur (Non mesurée)	béton			Absence de revêtement
-	D	Mur (Non mesurée)	béton			Absence de revêtement
-		Plafond (Non mesurée)	ciment			Absence de revêtement
580		Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0,04	
581		Porte (P1) (partie haute)			0,07	
582		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0,08	
583		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

Rez de chaussée - Circulation

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
584		Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture crépi	0,09	
585		Mur (partie haute)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 3						

R-2 - Ciblerie

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
586	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,02	
587		Mur (partie haute)			0,01	
588	B	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,09	
589		Mur (partie haute)			0,06	
590	C	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,09	
591		Mur (partie haute)			0,05	
592	D	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,05	
593		Mur (partie haute)			0,09	
-		Plafond (Non mesurée)	Ciment			Absence de revêtement
594		Porte (P1) (partie mobile)	Métal	Peinture	0,02	
595		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

R-1 - Dégagement 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement

-	A	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	E	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur (Non mesurée)	Plâtre	faïence		Partie non visée par la règlementation
596		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,04	
597		Plafond (mesure 2)			0,06	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

Rez de chaussée - Salle de réception 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage			Absence de revêtement
598	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,04	
599		Mur (partie haute)			0,04	
600	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,01	
601		Mur (partie haute)			0,1	
602	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,01	
603		Mur (partie haute)			0,01	
604	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,07	
605		Mur (partie haute)			0,08	
606		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,08	
607		Plafond (mesure 2)			0,04	
608		Porte (P1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,03	
609		Porte (P1) (partie haute)			0	
610		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,05	
611		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,04	
612		Porte (P2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,09	
613		Porte (P2) (partie haute)			0,08	
614		Huisserie Porte (P2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,06	
615		Huisserie Porte (P2) (partie haute)			0,09	
Nombre d'unités de diagnostic : 11						

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation

* : à défaut d'avoir l'incertitude par mesure, la tolérance est fournie par les données constructeur de la machine utilisée.

Analyses chimiques du laboratoire
Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :

Le diagnostic se limite aux zones habitables rendues visibles et accessibles par le propriétaire.

Les zones situées derrière les doublages des murs/plafonds ainsi que les coffrages verticaux et horizontaux n'ont pas été visitées par défaut d'accès.

Nous nous engageons, lors d'une autre visite, à compléter le diagnostic sur les zones habitables ayant été rendues accessibles.

Validité du constat :
Sans objet

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Plan

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

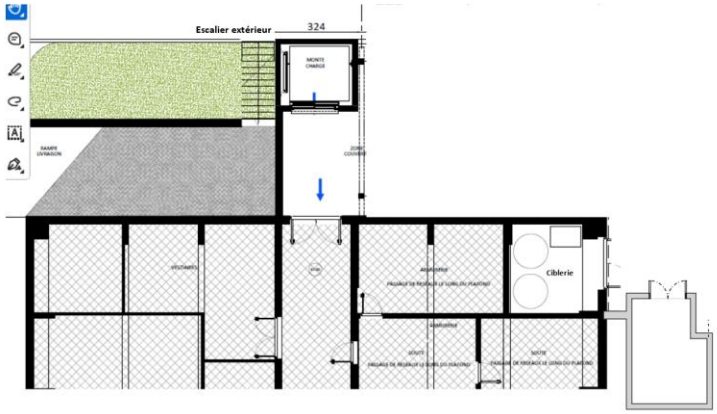
*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE***

Fait à **AMIENS**, le **17/03/2026**

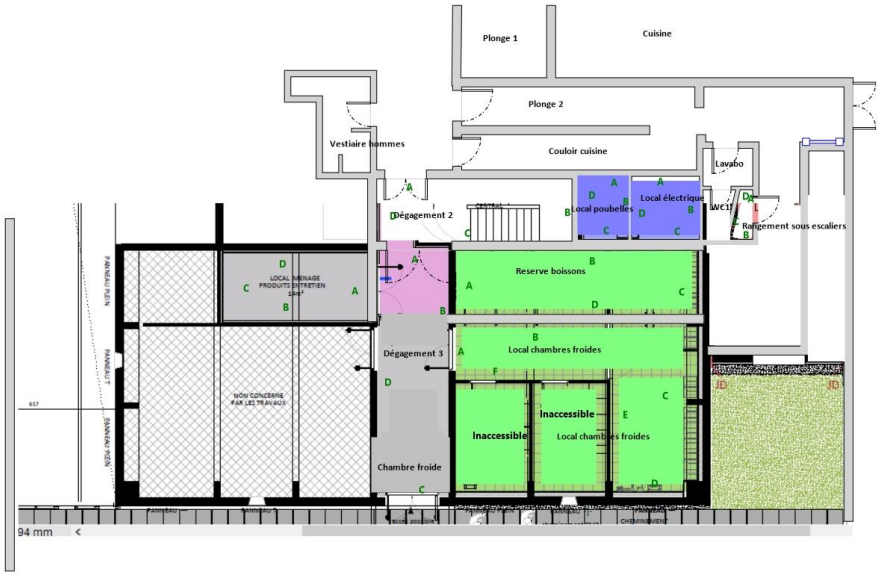
Par : VAILLANT Odile



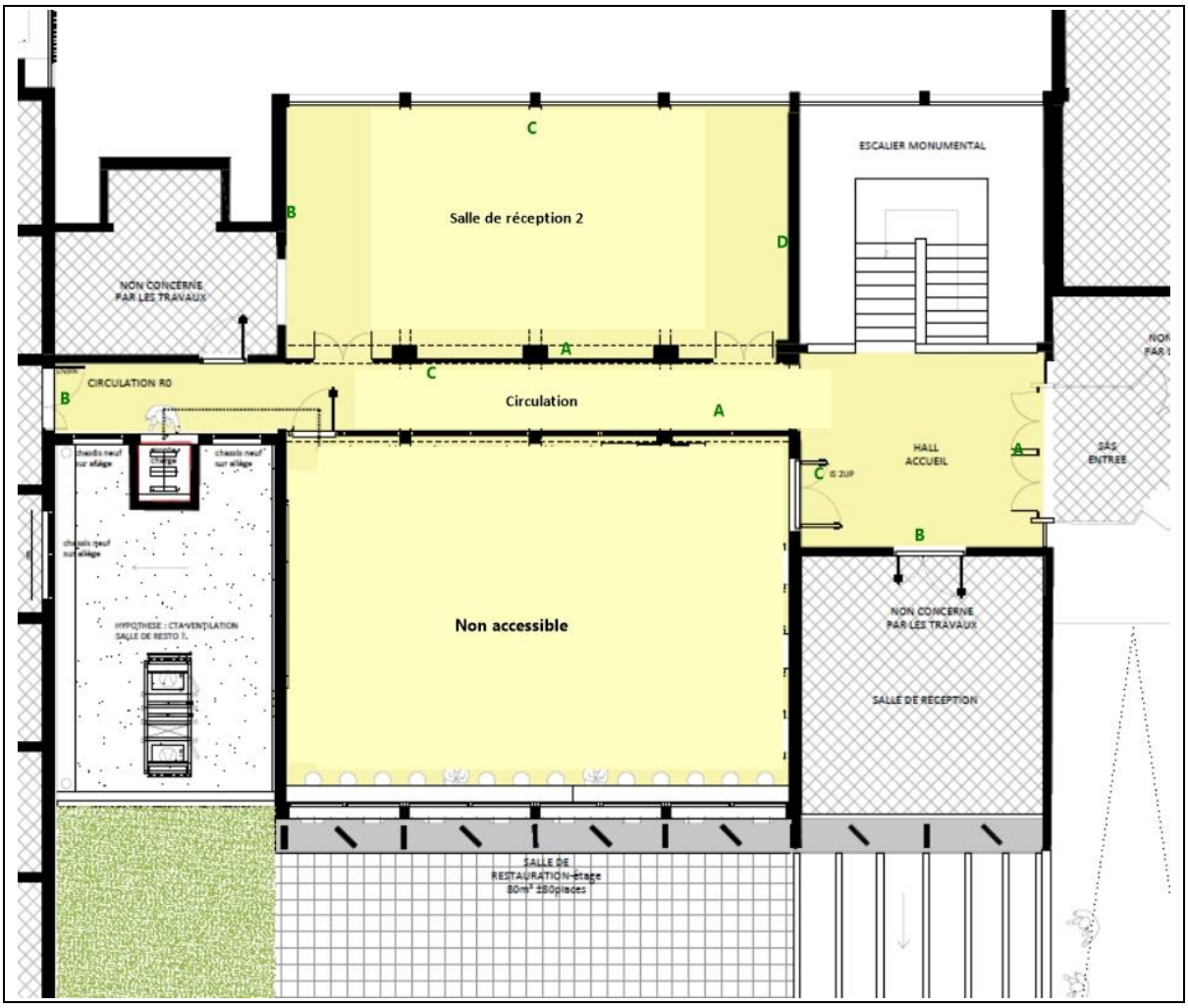
6. Localisation des mesures sur croquis de repérage






Plonge 1
Cuisine
Plonge 2
Vestiaire hommes
Couloir cuisine
Lavabo
Dégagement 2
Local poubelles
Local électrique
WC 1
Rangement sous escaliers
Reserve boissons
Dégagement 3
Local chambres froides
Inaccessible
Inaccessible
Local chambres froides
Chambre froide
94 mm


Self
Hall
Wc Public
Vestiaire femme
Wc Public
Salle de restaurant
Bar
Escalier
Terrasse
Véranda


Salle de réception 2
ESCALIER MONUMENTAL
NON CONCERNE PAR LES TRAVAUX
CIRCULATION RD
Circulation
HALL ACCUEIL
SAS ENTREE
Non accessible
NON CONCERNE PAR LES TRAVAUX
SALLE DE RECEPTION
SALLE DE RESTAURATION-étage 80m² 150places

7. Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongeant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,….) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
 Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs

Allianz

ATTESTATION D'ASSURANCE

ALLIANZ IARD, dont le siège social est situé : 1 Cours Michelet – CS 30051, 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX en sa qualité d'Assureur certifie que :

SARL ACOBEX
7 AVENUE DU PARC ALATA
60100 CREIL

Est garanti par le contrat N° **60441039** contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir, en raison des dommages garantis causés aux tiers dans l'exercice des activités assurées, soit :

Expert immobilier exerçant les missions de diagnostic et expertises suivantes :

- Constat de risque d'exposition au plomb,
- Etat mentionnant avant travaux et avant démolition, la présence ou l'absence de matériaux, ou de produits contenant de l'amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Etat de l'installation intérieure de gaz naturel,
- Etat des risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Conformité des réseaux d'eau usée assainissement non collectif),
- Mesure « Loi Carrez »,
- Diagnostic Technique loi SRU,
- Etat apparent solidité clos et couvert, état des conduites et canalisations collectives ainsi que des équipements communs de sécurité,
- Conformité des installations d'eau de consommation (plomb dans l'eau),
- Etat relatif à la présence d'insectes xylophages et parasites du bois dans le bâtiment (autres que termites).

Il est précisé que la mission SPS : coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé sur construction en chantiers est assurée par contrat BTP séparé et ne fait donc pas l'objet des garanties du présent contrat.

La présente attestation est valable du 01/01/2026 au 31/12/2026, sous réserve du paiement des primes émises.

A concurrence des montants de garantie stipulés ci-après.

Ce document, établi par ALLIANZ IARD à pour objet d'attester l'existence du contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances....)

Toute adjonction autre que le cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 07/01/2026

Pour ALLIANZ

Allianz IARD
Entreprises régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
Siège social : 1 Cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

ADMC02280 - V02/16 - Imp11/21 - Création graphique Allianz

Allianz

Contrat RC N° 60441039

Montants des garanties :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Tous dommages confondus	10 000 000 €	par sinistre
Sans pouvoir dépasser, pour les dommages ci-après :		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 €	par sinistre
Sauf cas ci-après :		
Vol par préposés	15 300 €	par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	305 000 €	par sinistre
Atteintes à l'environnement accidentelles	300 000 €	par année d'assurance
Dommages corporels et matériels accessoires causés aux préposés	3 000 000 €	par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (ANNEXE SPECIFIQUE DIG20704)

Tout dommages corporels, matériels et immatériels confondus	1000 000 €	par année d'assurance Et pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance
Dont :		
Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens (objets, documents, supports informatiques) remis en vue de l'exécution de votre Prestation, y compris frais de reconstitution	300 000 €	par année d'assurance
Dommages résultant d'infections informatiques	50 000 €	par sinistre

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

FRAIS ET HONORAIRES ASSURES, QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE VICTIMES	50 000 €	par année d'assurance

ADM00233 - V02/16 - imp11/21 - Création graphique Allianz

Allianz Vie
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
340 234 962 RCS Nanterre
N° TVA : FR66 340 234 962

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr

9.5 Attestation appareil plomb

Fondis Electronic
Groupe PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements scientifiques

Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1er mars 2011 signé par Dr. Björn Klaue

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,
Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :
Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit **75 MBq**.

- **Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 370 MBq cette valeur limite est atteinte après 36 mois.**
- **Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 1480 MBq cette valeur limite est atteinte après 64 mois.**

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroit même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.
Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.
Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :
Pendant cette durée l'appareil garantit que 95 % des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : [valeur cible — 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm2].
Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

Nom de la société : ACOBEX	
Modèle de l'analyseur :	XLP
Numéro de série analyseur :	6107
Numéro de série de la source :	RTV-3282-10
Activité de la source (Mbq) :	370
Date d'origine de la source :	11/03/2025
Date de fin de validité de la source :	11/03/2028

Groupe Physitek

Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : https://www.physitek.fr

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 – APE 4652Z – N° TVA : FR 15 428 583 637 – Lieu de juridiction : Versailles.

Fondis Electronic
Groupe PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements scientifiques

ThermoFisher SCIENTIFIC

The world leader in serving science

Niton Europe GmbH · Joseph-Dollinger-Bogen 9 · 80807 München · Germany

01.03.2011

Maximum Usage Time for Cd-109 Sources in Thermo Scientific Niton XRF Analyzers

To Whom It May Concern

With regard to the instrument performance of Cd-109 isotope source based handheld Thermo Scientific Niton XRF analyzers designed for lead-in-paint applications we state the following:

Based on the established physical half-life of Cd-109 of 462.6 days, the maximum use for a Cd-109 source is determined by the minimum remaining activity for a useful analysis time with statistically acceptable signal-to-noise ratios, which is 75 MBq.

- **For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of 370 MBq this limit is reached after 36 months.**
- **For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of 1480 MBq this limit is reached after 64 months.**

These limits are independent of the actual use of the instrument. The clock for the decay of the source starts with the assembly of the source. With the decay of the source the actual analysis time necessary to acquire meaningful analytical data increases at least proportionally. Towards the end of the life for the source the signal-to-noise ration decreases even further because the electronic noise sources become more dominant. At an activity below 75 MBq the required analysis times increase to levels which render the instrument impractical for the application. At very low activities also other sources of error diminish the precision and accuracy of the results.

The stated maximum usage times of 36 (370 MBq source) and 64 months (1480 MBq source) prior to the inevitable resourcing are simply based on physical constants and laws. Past those usage periods the units become practically useless within only few weeks. The maximum re-sourcing intervals should therefore be scheduled to not exceed those maximum periods to ensure the optimum duty cycle within proper performance characteristics the analyzer.

Assuming that an analysis is performed with a Niton analyzer on a sample containing 1 mg/cm² of lead, we state the following:

Beyond the time limits stated above (i.e. : 36 months or 64 months depending on the initial activity of the source), we cannot guarantee that the analysis described above can be performed with an error smaller than +/- 0.1 mg/cm² with a confidence interval of 95% (2σ).

Sincerely

Niton Europe GmbH
Joseph-Dollinger-Bogen 9 · D-80807 München
Tel. +49-89-3681380 · Fax +49-89-36813830
E-mail: europe@niton.com

Dr. Björn Klaue
General Manager
Director Technical Support and Applications
Radiation Safety Officer

Niton Europe GmbH
Joseph-Dollinger-Bogen 9
80807 München
Germany

Tel. +49-(0)89-36 81 38-0
Fax +49-(0)89-36 81 38-30
Email niton.eur@thermofisher.com

Bankverbindung
Commerzbank AG
Kto-Nr. 8218000
BLZ 763 400 61
IBAN DE 58 7634 0061 0821 8000 00
SWIFT COBADEFF763

Geschäftsführer:
Dr. Olaf Haupt, Dr. Björn Klaue
James R.E. Coley, Piet van der Zande

Amtsgericht München HRB 129790
Ust-ID-Nr.: DE 205 372 303

www.thermofisher.com

Groupe Physitek

Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : https://www.physitek.fr

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 – APE 4652Z – N° TVA : FR 15 428 583 637 – Lieu de juridiction : Versailles.

Cirra +

Référence : FO/enr10/version 10
Créé/révisé le 17/03/2023 (PM)
Validé le 17/03/2023 (PM

Cirraplus SAS
Organisme de formation
Certifié par GLOBAL CERTIFICATION
N° de certification : OF PCR/2019/006
Date d'expiration de la certification : 25/03/2026
5 rue de la verrerie – 38120 Fontanil - Cornillon
Tél : 04 38 02 07 12 / Fax : 02 40 36 20 53 / formation@cirraplus.com



CERTIFICAT DE FORMATION DE PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION INITIALE
NIVEAU 1 - RAYONNEMENTS D'ORIGINE ARTIFICIELLE

Délivré à :
Nom : **HEBRI** Prénoms : **MALIK**
Date de Naissance : **24/02/1965**

Pour avoir suivi l'intégralité des modules mentionnés ci-dessous et satisfait aux contrôles des connaissances de chaque module :

Module Théorie :
Lieu : **FORMA2E - 25 AVENUE DU GENERAL GALLIENI - 93250 VILLEMOMBLE**
Dates : **20/09/2023** et **21/09/2023**
Durée de la formation : **10 h pour le module théorique et pour l'évaluation : 45 mn d'épreuve écrite individuelle** (QCM)
Formateur : **Pierre MUGLIONI**
Contrôle des connaissances effectué avec le questionnaire intitulé "QCM N° : **37069-37075**

Module Appliqué :
Lieu : **FORMA2E - 25 AVENUE DU GENERAL GALLIENI - 93250 VILLEMOMBLE**
Dates : **21/09/2023** et **22/09/2023**
Durée de la formation : **11 h pour le module appliqué et pour les évaluations : un contrôle continu et une épreuve orale comportant 1 h de travail collectif suivi d'un entretien individuel de 10 mn**
Formateur : **Pierre MUGLIONI**

Oral le : **22/09/2023** Cas pratique n° : **2** Questions ouvertes n° : **2,4,6,9**

Ce certificat est valable, 5 ans à compter du 22/09/2023 jusqu'au :
20/09/2028 **dans le niveau et le secteur choisis,**

OF PCR/2019/006

FORMATION PCR
CERTIFIÉ PAR GLOBAL CERTIFICATION

Fait à Fontanil-Cornillon, le 23/09/2023
Pierre MUGLIONI
Formateur et référent pédagogique